

demande de subvention pour calamité publique
 Monsieur Bouschier appuie Monsieur Lanoire
 et demande aussi à Monsieur le Maire de bien
 vouloir préciser la situation de la commune
 de Bacaran à l'égard du lotissement.

Monsieur le Maire se dresse et dit ne vouloir
 fournir aucun renseignement pour le moment.

M. Lopez demande si le syndicat d'initiative
 ne pourrait avancer des fonds pour parer
 aux travaux les plus urgents - Réponse
 négative de Monsieur Lanoire et du dit syndicat.
 Monsieur le Président donne le résultat

l'addition des voix. Le quorum n'étant
 pas atteint la pétition est levée à 11^h 50 =

Le secrétaire de séance
 J. Bouschier

Le Président Directeur
 J. Lanoire

Procès Verbal de la 2^e assemblée Générale
 Ordinaire du 27 avril 1934.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence
 de M. Lanoire, Président Directeur, M. Rivière secrétaire de
 séance.

Le Président ayant reçu des plaintes de plusieurs propriétaires
 au sujet de la présence de personnes non membres de
 l'association, à certaines des réunions antérieures, fait
 connaître que ce n'est pas une réunion publique, et
 demande aux personnes qui n'auraient pas à prendre
 part aux délibérations de l'assemblée de vouloir bien
 se retirer.

Il demande également à l'assemblée de vouloir
 bien conserver tout le calme indispensable aux décisions

que celle-ci va avoir à prendre, après s'en être par
votre réflexion.

Il donne ensuite lecture du rapport du Syndicat
qui, après quelques commentaires, est adopté à l'unanimité.

Ces commentaires amenèrent le Président à examiner la
représentation du quartier de Lacanau-Océan, au sein du
Conseil Municipal. Il constate qu'aux dernières élections
le chiffre de trois candidats pour la station, fut maintenu
bien que le nombre des électeurs inscrits se fut accru
dans de notables proportions. Il constate également que
sur les trois Conseillers élus figure d'une part
M^r Ortal, administrateur délégué de la Société Immobilière
qui, sur les questions qui intéressent Lacanau-Océan
est quelquefois obligé de s'abstenir parce que juge et
partie; d'autre part M^r Guilhemet ayant quitté
Lacanau-Océan pour aller habiter Pessac, et aussi en
raison de son état de santé, qui a motivé sa démission,
retraitée par la suite, semblerait ne plus s'intéresser
d'aussi près que par le passé à la station; quant au
3^e conseiller, M^r Branas, il ne peut, malgré
sa bonne volonté, intervenir efficacement en
notre faveur puisqu'il se trouve en présence des
13 autres conseillers qui, par les décisions qu'ils
prennent en ce qui nous concerne, paraissent
vouloir nous continuer l'hostilité à laquelle
nous sommes en butte depuis la création de la
station. Ils trouvent certainement plus avantageux
de continuer à bénéficier des impôts que rapporte
la station, sans contre partie, que de faire pour
celle-ci l'effort dont elle a un besoin des
plus urgents.

Quantefois, si nos représentants, bien qu'en
minorité, protestaient du délaissement dont nous

soumises l'objet, en requérant l'inscription au P.V. de leur protestation, M^r le Préfet pourrait se rendre compte que tout ne va pas très bien, lorsque tout va très mal,

Le Président donne ensuite connaissance des rapports énumérés. L'un de M^r l'Ingénieur en chef du Service Vicinal au sujet de l'élargissement de la route de Bordeaux à Lacanau-Océan, et du classement dans le réseau départemental du tronçon compris entre le P. à N. et la plage, et l'autre de M^r l'Ingénieur en chef du Service Maritime; le Syndicat a répondu au premier, quant au second, le Conseil Municipal n'ayant pas cru devoir le retenir, le Syndicat va en demander lui-même la réalisation.

Dans sa séance du 29 Mars dernier, l'Assemblée générale avait décidé la nomination d'une Commission pour examiner la situation de la station, en tant que section de la Commune, le programme n'ayant pas été atteint lors de cette assemblée, cette Commission n'a pu se constituer comme existante officiellement ses membres se sont cependant réunis deux fois, à titre officieux, et un rapport a été dressé par M^r Girard. Le Président demandait à l'Assemblée si elle entend ratifier cette nomination; elle se prononce pour l'affirmative à l'unanimité.

La Commission étant valablement constituée le Président donne la parole au rapporteur pour la lecture de son rapport qui est adopté à l'unanimité.

L'Assemblée décide également que cette Commission demandera une audience à M^r le Préfet pour lui soumettre verbalement ses desiderata.

Est adopté également un vœu de M^r Rivière

tant la tenue suit: " Considérant qu'il est de la plus grande nécessité que la réalisation des vœux adoptés par l'Assemblée Générale du 21 Février dernier soit poursuivie sans désarmement, habilite le syndicat pour intervenir directement auprès des Pouvoirs Publics, dans le cas où la Municipalité serait défaillante, ou apporterait un retard tel à se prononcer, qu'il pourrait être préjudiciable au but poursuivi par l'Association, "

Un 2^e vœu est présenté par M^r Lopez demandant qu'en raison de la carence de la Municipalité, le nécessaire soit fait pour l'érection de Lacanau Océan en commune.

Le Président fait remarquer qu'il y aurait lieu d'envisager, avant de soumettre ce vœu à la décision de l'Assemblée, s'il doit être présenté sous la forme conditionnelle ou inconditionnelle; le Conseil Municipal est saisi de vœux sur lesquels il ne s'est pas encore prononcé et dont on ne peut préjuger du sort qui leur sera réservé, on ne peut donc émettre un vote inconsidéré, la question, ainsi posée il est décidé que cette demande d'érection en commune ne sera formulée qu'en cas de refus de la municipalité de prendre nos vœux en considération.

M^r Lavoire fait également et très judicieusement remarquer qu'il n'y a pas toujours avantage à réunir une commune en deux et particulièrement celle de Lacanau qui, par sa localité, sa plage et sa forêt d'autre part, forment un tout qui présente un réel intérêt au point de vue touristique dont le Montchic et Lacanau Océan sont appelés à devenir les deux

principaux centres d'attraction, mais à condition qu'ils soient
 l'objet de projets étudiés et non livrés au petit bonheur.
 M. Lavoie fait également connaître la réclame et la
 publicité auxquelles se livrent les stations voisines pour
 attirer la clientèle; à ce sujet le Président fait remar-
 quer qu'une telle réclame n'est pas désirable en ce
 moment pour l'économie Océan en raison de
 l'état de délabrement dans lequel se trouve la station et
 aussi par son manque d'eau potable, confort minimum
 demandé par les touristes; les mauvaises conditions dans les-
 quelles nous nous trouvons pourraient avoir un effet
 tout à fait contraire à celui escompté.

M. Boisselier intervient alors pour dire que
 l'association ne peut attendre indéfiniment la réponse
 de la Municipalité qui depuis deux mois est saisie
 de nos vœux, il demande qu'il soit statué d'urgence et
 que si une réponse n'est pas parvenue dans un délai très
 court (15 jours par exemple) soit pourvue le vœu de
 M. Lopez. L'Assemblée adopte ce point de vue à
 l'unanimité.

M. Crayssac demande si la subvention de 5000 frs
 accordée au titre des calamités publiques pour l'enlèvement des
 sables apportés par les tempêtes, résulte d'une demande
 faite par la Municipalité ou par le Syndicat. Le Président
 indique que c'est sur son intervention auprès de M.
 Mandel, le 3 février dernier, que cette subvention a
 été allouée. M. Crayssac s'étonne alors que ce soit
 la commune qui en dispose et qu'il ne nous soit
 pas possible d'en contrôler l'emploi. Le Président fait
 connaître que le Syndicat existant n'étant pas encore
 complètement organisé à cette époque, particulièrement
 en ce qui concerne la nomination des receveurs, nous
 ne pourrions recevoir cette somme, il n'en sera

20 AS

pas de même à l'avenir puisque cette nomination
est effective incessamment.

Séance levée à 11 heures 1/2

Le Secrétaire de séance

J. Rippon

M.
Le Président Directeur
J. Hébert

Procès Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 août 1937

La séance est ouverte à 9^h 30 sous la présidence de M.
Félicien, Président Directeur.

M. M. Espagnet et Rivière sont nommés secrétaires de séance.
Le Président présente les excuses de M. H. Orbel et Daujan, et fait
connaître à l'assemblée que le Syndicat a cru devoir la réunir
pour mettre les membres de l'association au courant de la réception
par M. le Préfet de la délégation nommée par l'Assemblée Générale
du 25 avril 1937 et donne la parole à l'un des secrétaires pour la lecture
du P. V. de la dernière réunion. Celui-ci ne donne lieu à aucune
observation et est adopté à l'unanimité.

Prélèvements et Analyses des eaux

Dans sa séance du 8 août dernier, le Syndicat a décidé
de faire procéder par Ministère d'huissier, au prélèvement de
quatre échantillons d'eau pris à des puits situés sur 4 points
différents du Cotissement, l'analyse de ces eaux a donné une
suspecte et trois potables.

Une copie du P. V. de ces prélèvements et de l'analyse, sont
annexés au présent P. V.

Sur le sujet de ces analyses, M. Desprezols déclare qu'un
de ces échantillons ayant été prélevé chez lui, il ne s'explique pas
que cette eau soit reconnue comme potable, puisqu'elle a,

une odeur infecte, qui a elle seule rebute l'absorption.

M. Lavoire explique la différence qui existe entre une analyse à laquelle il a fait procéder lui-même et celle qui vient d'être faite, par le fait suivant:

Son prélèvement était antérieur aux fortes pluies survenues avant le 14 août, tandis que le prélèvement fait par l'huissier, se situe après ces pluies, celles-ci par infiltration ont rejoint la nappe et ont pu atténuer la teneur en chlorures de sodium.

Les deux autres propriétaires se plaignent également que l'eau de leur puits présente une odeur repoussante.

Etude d'un projet de défense contre la mer.

Le Président donne connaissance d'une lettre de la Préfecture faisant connaître que le Ministère des Travaux Publics autorise le Service Maritime à faire l'étude de défense contre la mer de la zone littorale.

Réception de la délégation par M. le Préfet.

Un compte rendu détaillé est fait de cette réception à laquelle assistait M. le Maire.

Comme conclusion il a été décidé qu'un recensement du lotissement sera fait avec le concours de techniciens.

au cours de cette entrevue M. le Maire donna quelques chiffres sur les dépenses occasionnées à la Commune par l'agglomération de Lacanau Océan, desquelles il semble ressortir que la Municipalité voudrait bien mettre toutes les dépenses en commun, mais se réserver toutes les recettes autres que les impôts directs.

Une discrimination aussi rapprochée que possible des différents postes du budget, permet cependant de constater que la part des recettes qui devraient revenir à la section Lacanau Océan ne serait pas inférieure à 50.000 francs.

Le budget primitif de la Commune pour 1937 s'élève à	199.748,90
un budget additionnel adopté le 12 mai s'élève à	668.425,98
soit un total pour 1937 de Frs	868.174,88

Le quartier de l'Océan a profité de ces ressources de 1937 d'une somme de 13.000 frs pour la mise en état de la voie principale de la

12 JMS

Station, plus 50.000^{fr.} provenant de la subvention accordée au Syndicat par M. le Ministre de l'Intérieur pour calamités publiques, employés à l'entèvement d'une partie des sables obstruant les vases hydrauliques et la réparation des escaliers en bois, donnant accès à la plage, dont une partie avait été enlevée l'hiver dernier par un coup de mer. Le Syndicat n'a donc pas lieu de se réjouir de l'effort fait par la municipalité en sa faveur!

M. Girard demande la parole pour donner lecture de ses impressions personnelles à l'occasion de la réception de la délégation, dont il faisait partie, par M. le Préfet.

À ce sujet, il est à craindre que rien de tangible ne sera fait à Vaccarum Occian, tant que cette agglomération (la plus importante de la Commune) ne sera pas érigée en Commune distincte, il prie donc que quelques personnes de bonne volonté se réunissent pour former un comité dans lequel entreraient des représentants de toutes les autres catégories intéressées. Il est entendu que le Syndicat n'a pas à intervenir dans cette question, si ce n'est au besoin pour lui donner son appui au comité.

Adduction d'eau. Le Président fait connaître qu'il a repris devant M. le Préfet, la conception du Syndicat en ce qui concerne l'adduction d'eau, à savoir que:
1^o La Commune se chargerait de la réaliser en bénéficiant de la subvention de l'Etat qui peut atteindre 60% de la dépense;
2^o Le lotisseur à qui incombent cette charge contribuerait à la dépense par une subvention de 400.000 francs par exemple, ce qui aurait pour résultat de ne laisser à la charge de la Commune qu'une somme insignifiante dont l'annuité pour une durée de 20 ans, serait très faible et n'alourdirait pas les impôts des contribuables.

Il fait remarquer à ce sujet que le lotisseur réalisant actuellement cette adduction les prix seront de 35 à 40% plus élevés que s'ils avaient été réalisés au cours de la période prévue au Cahier des Charges

(21 Août 1928, 21 Août 1933), qu'il ne pourra réclamer aux usagers que le remboursement de leur quote-part, basée sur les prix en vigueur à ce moment-là, d'un non remboursement d'une avance à peu près égale à la subvention précisée.

M. Despujols fait remarquer à ce sujet que la vente de l'eau serait certainement suffisante pour que le produit couvre l'annuité à payer par la Commune, celle-ci ne supporterait ainsi aucune charge.

Renouvellement des vœux émis par l'Assemblée Générale du 21 Février.

M. Lanoire présente un vœu renouvelant ceux adoptés par l'Assemblée Générale du 21 Février 1937. Il est renvoyé au Syndicat qui lui donnera la suite qu'il comporte.

Divers. Il demande ensuite au représentant de la Municipalité de vouloir bien indiquer s'il existe un programme de travaux, ou autres améliorations concernant Lacanau-Océan; M. Branas répond que le budget de 1938 ne sera établi qu'en fin d'année et qu'il est prématuré d'envisager cette question.

M. Dacosta demande également à l'adjoint au Maire pourquoi les réparations de la voie 24, en façade de sa propriété où les eaux stagnent une grande partie de l'année, n'ont pas été faites? M. Branas lui avait cependant assuré qu'elles le seraient à bref délai. M. Branas répond que ce retard provient d'un désaccord entre l'Agent voyer et le Président de l'Association. Celui-ci met les choses au point en disant qu'il a répondu le 14 Juin à la lettre de cet agent technique en date du 7 Juin, cette réponse étant assez explicite pour que les travaux puissent être entrepris de suite.

M. Dacosta fait remarquer que tout cela a pour conséquence d'augmenter la gêne que lui occasionne cette difficile déféction de la voie, puisque en plus de la mare qui

74
le jour devant sa porte, il a l'encombrement
des matériaux amoncelés sur son trottoir, matériaux qu'il
a dû déplacer pour pouvoir pénétrer chez lui, ces matériaux
seul en ce moment dit-il, entraînés de s'éparpiller et finiront
par disparaître sans avoir reçu leur destination.

M. Chataret demande que parallèlement à l'établissement
du budget, la Municipalité dresse un programme de
travaux pour Lacanau-Océan dont il sera donné
connaissance au Syndicat.

M. Carme appuie cette façon de voir, il demande
également que l'assemblée générale extraordinaire, s'il y
a lieu d'en réunir une, ait lieu au cours des
vacances d'été.

Comme conclusion à cette réunion, l'Assemblée
demande que la Commune se prononce catégorique-
ment sur ce qu'elle compte faire, la Station ne
pouvant continuer à végéter et à ignorer le sort
qu'on lui réserve.

M. Delpont déclare que le Syndicat doit se
voir confirmer les pouvoirs qui lui ont été accordés par
les précédentes assemblées et qu'il fait de la pleine
confiance de l'Assemblée, pour atteindre les
buts poursuivis.

Personne ne demandant plus la parole, la
séance est levée à 11^h.40.

Les secrétaires :

Le Président :

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

A 75

Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 1938

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Félétou, Président-Directeur.

M. Espagnet est nommé secrétaire de séance,

M. Branais, adjoint au maire pour le quartier de l'Océan, représente la Commune.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Ortal, s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion, il a donné pouvoir à M. Vigneau pour représenter la Société Immobilière.

La parole est donnée au secrétaire pour la lecture du procès verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 1937, l'assemblée extraordinaire du 29 août 1937 n'ayant pas obtenu le quorum, aucune décision de cette assemblée n'est valable. Ce procès verbal est adopté à l'unanimité.

Lecture est également donnée du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 août 1937, mais à titre d'information seulement, ce procès verbal n'ayant aucune valeur.

Aut sujet de ces assemblées générales qui ne réunissent pas les majorités requises pour délibérer valablement, le Président met en évidence les dépenses et le surcroît de travail que la convocation d'une 2^e assemblée entraîne, il fait appel à la bonne volonté des membres de l'association pour un peu plus d'exactitude, faisant remarquer que les syndics s'imposent des déplacements et des pertes de temps pour se consacrer à la bonne administration de l'association, il n'est pas exagéré de demander à leurs mandants de se déranger une ou deux fois par an pour assister aux assemblées générales.

Rapport du Syndicat

Le Président donne ensuite lecture du Rapport du Syndicat celui-ci sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale en fin de séance si le quorum est atteint.

Classement de certaines voies - M. Branais fait remarquer, au sujet des voies classées

74
se forme devant sa porte, il a l'encombrement
des matériaux amoncelés sur son trottoir, matériaux qu'il
a dû déplacer pour pouvoir pénétrer chez lui, ces matériaux
seul en ce moment dit-il, entraînés de s'éparpiller et finiront
par disparaître sans avoir reçu leur destination.

M. Chataud demande que parallèlement à l'établisse-
ment du budget, la Municipalité dresse un programme de
travaux pour Lacanau-Océan dont il sera donné
connaissance au Syndicat.

M. Carme appuie cette façon de voir, il demande
également que l'assemblée générale extraordinaire, s'il y
a lieu d'en réunir une, ait lieu au cours des
vacances d'été.

Comme conclusion à cette réunion, l'Assemblée
demande que la Commune se prononce catégorique-
ment sur ce qu'elle compte faire, la Station ne
pouvant continuer à végéter et à ignorer le sort
qu'on lui réserve.

M. Delpont déclare que le Syndicat doit se
voir confirmer les pouvoirs qui lui ont été accordés par
les précédentes assemblées et qu'il joint de la pleine
confiance de l'assemblée, pour atteindre les
buts poursuivis.

Personne ne demandant plus la parole, la
séance est levée à 11^h. 40.

Les Secrétaires :

Le Président :

Dans le réseau communal en 1938, qu'il existe également un projet d'assainissement des voies 37 et 38 qui est à l'étude en ce moment.

M. M. Boisselier et Lenoire demandent au représentant de la Commune si des travaux sont prévus pour la remise en état des voies 27 et 38, qui viennent d'être classées et en ont un besoin urgent. M. l'adjoint répond qu'il faut faire confiance à la Municipalité qui fera le nécessaire.

Représentation du quartier de l'Occian au sein du Conseil Municipal.

Il est constaté une fois de plus que le quartier de l'Occian n'est représenté au sein du Conseil Municipal que dans une proportion telle qu'il n'est pas possible d'obtenir quoi que ce soit, notre représentativité se réduisant à peu près à un seul conseiller.

Vœu déposé par M. Boisselier. - M. Boisselier dépose un vœu ayant pour objet d'actionner en dommages et intérêts les Pouvoirs Publics, responsables de l'état de choses actuel.

Le Président fait remarquer que ce vœu revêt un tel caractère, qu'il est intempérable, pour le mettre en délibération, qu'il soit inscrit à l'ordre du jour pour que l'Assemblée puisse prendre une décision à son sujet. Il ~~transmet~~ ^{aurait} en effet de telles répercussions financières qu'il appartient à une nouvelle Assemblée d'en discuter.

M. Boisselier insiste pour que ce vœu soit discuté à la plus prochaine assemblée en faisant remarquer que déjà l'an dernier il avait présenté pareille suggestion, et que tout retard est du temps perdu.

M. Lenoire fait remarquer à ce sujet que la Municipalité ne répond à aucune des demandes qui lui sont faites, indiquant ainsi qu'elle veut ignorer l'Association syndicale, ce qui a pour objet de mettre celle-ci dans l'impossibilité de faire quoi que ce soit d'utile à la Station.

Adduction d'eau potable. - L'Assemblée est mise au courant de cette question.

qui intéresse les propriétaires et les usagers au plus haut point; le Président souligne le point de vue du Syndicat qui n'a jamais varié à ce sujet, c'est-à-dire que pour lui importe l'organisme qui s'en charge pourvu que sa réalisation devienne enfin effective, mais que les acquéreurs de terrains ont un avantage réel à ce que ce soit la Commune qui s'en charge, "Il ne faut pas perdre de vue dit-il, que le coût de ces travaux sera certainement de plus du double de ce qu'il eût été dans la période 1928-1933, et qu'en définitive ce sont les propriétaires qui feraient les frais de l'augmentation résultant du retard apporté à cette dotation, retard dont ils ne sont pas responsables, et qu'il serait injuste de leur en faire subir les conséquences.

Des émargements sur la feuille de présence il résulte que le quorum n'est pas atteint, aucune décision valable ne pouvant intervenir. L'Assemblée se prononce pour une 2^e convocation, pour la fête de la Pentecôte.

Séance levée à 11 heures 30'.

Le Secrétaire,

Le Président,

[Signature]

[Signature]

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 Juin 1938
Deuxième convocation.

Le six Juin mil neuf cent trente huit à 10 h³⁰ l'Association Syndicale autorisée des Propriétaires de Lavanau-Cécy (Gironde), dûment et régulièrement convoquée, s'est réunie en assemblée générale sous la présidence de Maurice Félétou, Président Directeur. Maurice Attané est désigné par l'assemblée comme Secrétaire de séance.

AS

M^r Branas, adjoint au Maire, représente la Municipalité.

Excusés: M^r Orbal, administrateur délégué de la Société Immobilière, qui a donné pouvoir à Maurice Tignéau pour le représenter. Il l'a délégué en outre pour le représenter au titre de propriétaire. M^r le Colonel Faugère, M^r Dussilos.

La feuille d'imargements accuse: 88 signatures dormant 633 voix, pouvoirs compris, nombre suffisant pour une assemblée générale par deuxième convocation.

Lecture du dernier Procès-Verbal.

Le Président donne la parole au Secrétaire pour la lecture, à titre documentaire, du procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 avril 1938. L'assemblée donne acte de cette lecture.

Ordre du jour

1° Rapport annuel du Syndicat pour l'année 1937.

Le président donne lecture de ce rapport qui est approuvé par l'Assemblée.

2° Compte rendu financier.

Le Président donne connaissance du compte des recettes et des dépenses de l'année 1937, établi par le Receveur du Syndicat et approuvé par Maurice le Préfet.

L'assemblée donne acte de cette communication.

3° Élection.

L'assemblée avait à élire un syndic supplémentaire en remplacement de Maurice Castaing qui a été nommé syndic titulaire pour représenter la catégorie des propriétaires de terrains non bâtis, en remplacement de Maurice Guichard, décédé.

L' election ne peut avoir lieu, faute de candidat de cette catégorie.

Intervention du Président du Syndicat, auprès de la Préfecture, en vue de la suite à donner au règlement du lotissement qui a eu lieu en Octobre 1937.

Le Président donne lecture: 1° d'une lettre adressée à Monsieur le Préfet, en date du 27 Avril 1938
2° de la réponse à cette lettre fixant une réunion à la Préfecture, réunion qui a eu lieu le 27 mai à 15 heures.

3° des propositions envoyées à Monsieur le Préfet, propositions établies par les membres de la délégation, ayant assisté à cette réunion;

A la suite des communications ci-dessus, sont intervenus M^r: Girard, M^r: Lanoire, M^r: Boisselier et M^r: Chataud, qui ont exposé leurs craintes sur la non réalisation des travaux demandés.

Après une discussion serrée et très documentée, l'assemblée décide qu'un additif aux propositions sera envoyé à Monsieur le Préfet.

Elle nomme une commission de trois membres qui sera chargée d'établir cet additif et désigne M^r: M^r: Girard, Lanoire et Boisselier comme membres de cette commission.

L'assemblée exprime son désappointement de voir que toutes les questions importantes ne soient pas prises en considération et que toutes les démarches restent sans résultat.

On vote alors sur l'ensemble des propositions qui sont approuvées par l'assemblée. Celle-ci demande avec insistance que les solutions

50
AKS
préconisées intérieurement dans un délai maximum de trois mois.

Les représentants de la Municipalité, de la Société Immobilière et de M. Ortal, déclarent s'abstenir dans ce vote.

A la suite de ce vote, M. Boisselier retire son vote, espérant qu'enfin une solution favorable interviendra dans le délai indiqué ci-dessus.

Subvention demandée par le Syndicat d'Initiative
Le Président donne lecture d'une lettre émanant de M. le Président du Syndicat d'Initiative, sollicitant une participation à l'indemnité qui serait allouée au Docteur desservant la Station de Lacanau-Océan durant la saison estivale. Les statuts du Syndicat ne prévoyant aucune dépense de ce genre, le Syndicat n'a pu ouvrir un crédit à cet effet.

Le Président demande à l'assemblée si elle estime devoir participer à l'indemnité demandée. Celle-ci se prononce favorablement, laissant au Syndicat le soin d'en fixer le montant selon ses disponibilités.

8
Pharmacien - M. Hausvint Lapie intervient pour faire remarquer que la Station n'a plus de pharmacien. Cet état de choses est en effet préjudiciable à la Station, tant pour la population sédentaire que pour les baigneurs et particulièrement pour les nombreux enfants qui la fréquentent.

L'assemblée souhaite qu'une pharmacie soit installée à l'Océan, au moins pendant les 3 mois d'été.

Sur la proposition de plusieurs membres, l'Assemblée, par acclamations, manifeste sa sympathie à son Président Directeur, lui renouvelle sa confiance en l'assurant de son appui en vue de la réalisation des projets envisagés.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de séance: Le Président Directeur.

J. Attané

A. Hébert

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 Septembre 1938

La séance est ouverte à 10^h15' sous la présidence de Mr Hébert, Président Directeur, Mr Espagnat secrétaire de séance.

La feuille de présence est arrêtée à 585 voix de membres présents ou représentés sur un total de 1700.

Le quorum n'étant pas atteint et l'Assemblée ne pouvant délibérer valablement, la séance est levée.

Le Secrétaire
Espagnat

Le Président
A. Hébert

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Octobre 1938.

Le neuf octobre mil neuf cent trente huit, à 9^h30', l'Association Syndicale autorisée des propriétaires de Lacanau-Océan (Gironde), légalement et régulièrement convoquée, s'est réunie en Assemblée Générale, sous la présidence

Le Mr. Félétou, Président-Directeur, M. Espagnet est désigné par l'assemblée comme secrétaire de séance.

Mr. Branas, adjoint au maire, représente la commune,

Mr. Viguerne, est mandaté par la société immobilière pour la représenter.

Excusés, M. M. Ortal, Langis, Braustant, Escary, Bossuet, Pivier, Massie et Ema.

La feuille d'emargement accuse 19 signatures donnant 67 voix, pouvoirs compris, nombre suffisant pour une assemblée générale par 2^e convocation.

Ordre du jour :

Le Président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès verbal de l'Assemblée du 6 juin et de celle du 18 septembre.

Mr. Girard critique le procès verbal du 6 juin, alléguant qu'il n'est pas exact et a été truqué. Mr. Crayssac lui donne un démenti formel à ce sujet et le P.V. est adopté par l'assistance moins 4 opposants. Mr. Girard déclare alors qu'il donne sa démission de syndic.

L'incident étant ainsi réglé le Président aborde la question principale de l'ordre du jour qui a été seule à motiver la réunion.

Il donne lecture de la réponse faite par le lotisseur aux propositions du syndicat du 4 juin, soumises à l'Assemblée Générale ordinaire du 6 juin.

Le Président indique que cette réponse n'ayant pas donné complète satisfaction au syndicat celui-ci a insisté, par une nouvelle lettre en date du 31 juillet, pour que la Société Immobilière examine à nouveau ses propositions et fasse preuve de la même bonne volonté que l'association pour arriver à une solution permettant de mettre fin à la situation déplorable dans laquelle se trouve la Station. La réponse à cette nouvelle lettre

vient de parvenir au Syndicat il y a 3 jours, elle est complètement négative; aussi, se rapportant aux déclarations faites par M. Artal, Syndic représentant le lotisseur, qui, lors de la réunion du Syndicat, le 31 juillet dernier, dit vouloir faire quelque chose, le Syndicat était en droit de considérer cela comme une promesse et avait fondé de grandes espérances, surtout que ce "vouloir faire quelque chose" avait été renouvelé à certain Syndic aussitôt après la réunion qui venait de prendre fin.

Le Syndicat a donc été amèrement déçu quand il s'est trouvé en présence de cette fin de non recevoir, il juge donc inutile de poursuivre un but qui ne peut être atteint par les moyens de conciliation qu'il avait adoptés avec la meilleure volonté et la plus grande loyauté, bonne volonté qu'il ne trouve pas d'autre part.

M. D'Amestro déclare à ce sujet que depuis 3 ans le Syndicat lutte pour obtenir satisfaction et qu'en raison du mauvais vouloir de la S. H. il donne sa démission de Syndic.

Le Président et les autres syndics qui sont auprès de lui : Mm. Durrieu, Campagne, Despujols et Espagnet, déclarent également se retirer.

Après d'indiquer toute la valeur de cette décision, le Président et ses camarades vont prendre place sur les rangs de l'Assemblée.

M. Lenoire déplore ces incidents et M. Cayrel demande au Président de reprendre sa place pour assurer la continuité de la séance et de l'expédition des affaires du Syndicat, il en est ainsi et M. Cayrel développe alors son point de vue qui il place sur le terrain juridique. Il rappelle que convention a été dressée, il y a deux ans, contre le lotisseur, pour non exécution de ses obligations, que cette convention n'a pas eu de suite mais qu'il

84
AA

vient d'en appeler à M. Le Procureur Général contre les "délinquants" et qu'il espère que sa plainte sera suivie d'effet. Il met en évidence le préjudice qui lui est causé personnellement, en tant que propriétaire, par suite de la non construction du boulevard sud, voie projetée qui devait donner à sa villa accès sur une voie publique.

M^r Lopiès demande si la Municipalité ne pourrait également être mise en cause, M^r Cayrel explique qu'au point de vue juridique la situation de la Municipalité n'a rien de comparable avec celle du lotissement.

A ce sujet, M^r Lavoire donne lecture d'un article de presse concernant Andernos, en faisant remarquer que la Municipalité de cette commune a pris en main la défense de la station et son classement. Il semble donc qu'à Bordeaux les discussions du Syndicat n'existeraient plus si la Municipalité faisait le nécessaire.

Le Président rappelle que depuis 1939 le Syndicat n'a cessé de demander à la Municipalité de classer les voies, soit en bloc soit par paliers, mais que ce n'est qu'en 1957 que ce classement a commencé, cette année là, 4 voies d'une longueur totale de 1323 m. furent classées; 4 autres voies viennent également d'entrer dans le réseau communal pour une longueur de 1482 m. soit 2805 mètres de voies prises en charge par la commune, sur un total de 13783 m. qui comporte le lotissement de la S. I.

M^r Laquière demande la parole et expose qu'en substance il est d'accord avec M^r Cayrel en ce qui concerne les obligations de la S. I. mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les modalités.

Il ouvre une parenthèse pour s'élever contre les questions de personnes qui ne font qu'intercaler les débats et affaiblir l'autorité du Syndicat, il indique qu'une assemblée générale est une réunion pour un travail constructif

84/11

vient d'en appeler à M. Le Procureur Général contre les "délinquants" et qui il espère que sa plainte sera suivie d'effet. Il met en évidence le préjudice qui lui est causé personnellement, en tant que propriétaire, par suite de la non construction du boulevard lui, voie projetée, qui devait donner à sa villa accès sur une voie publique.

M^r Lopez demande si la Municipalité ne pourrait également être mise en cause. M^r Cayrol explique qu'au point de vue juridique la situation de la Municipalité n'a rien de comparable avec celle du lotissement.

A ce sujet, M^r Lavoire donne lecture d'un article de presse concernant Andernos, en faisant remarquer que la Municipalité de cette commune a pris en main la défense de la station et son classement. Il semble donc qu'à Andernos les discussions du Syndicat n'existeraient plus si la Municipalité faisait le nécessaire.

Le Président rappelle que depuis 1938, le Syndicat n'a cessé de demander à la Municipalité de classer les voies, soit en bloc soit par paliers, mais que ce n'est qu'en 1947 que ce classement a commencé, cette année là, 4 voies d'une longueur totale de 1323 m. furent classées; 4 autres voies viennent également d'entrer dans le réseau communal pour une longueur de 1482 m. soit 2805 mètres de voies prises en charge par la commune, sur un total de 13783 m, qui comporte le lotissement de la S. I.

M^r Laquière demande la parole et expose qu'en substance il est d'accord avec M^r Cayrol en ce qui concerne les obligations de la S. I., mais il n'en est pas de même en ce qui concerne les modalités.

Il ouvre une parenthèse pour s'élever contre les questions de personnes qui ne font qu'traiter les débats et affaiblir l'autorité du Syndicat, il indique qu'une assemblée générale est une réunion pour un travail constructif.

et qu'il ne devrait pas dégénérer en discussions orisuses et violentes d'une réunion publique, il estime donc qu'il faut discuter en paix.

Quant à la procédure envisagée par M. Cayrel, il déclare que c'est là s'engager dans une voie très longue et peut-être inefficace, deux procès devraient être engagés, l'un après l'autre, chacun d'eux durerait certainement de 1 à 2 ans, ce qui n'amenant aucune solution avant 3 ou 4 ans, pendant ce temps toutes améliorations seraient paralysées.

Pour ce qui concerne l'adduction d'eau potable, il croit pouvoir assurer que le dossier est en instance de départ au Ministère.

Il ne reste donc, dit-il, que la question de la rectification des voies, elle n'est pas insoluble mais pour la résoudre il estime que le Syndicat doit rester en fonction pour tenter une ultime démarche auprès de M. le Préfet pour qu'il veuille bien arbitrer la situation, ce n'est qu'en cas d'échec que le Syndicat pourrait démissionner.

A cet effet, il propose un ordre du jour de la réunion ainsi conçu :

« l'Assemblée générale de l'association syndicale autorisée des propriétaires de Lacanau-ocean, après avoir entendu les explications de son Président sur les démarches faites auprès de M. le Préfet de la Gironde pour les solutions à apporter aux problèmes de la voirie et d'adduction d'eau potable concernant le lotissement.

« fait confiance à son Syndicat pour tenter une ultime démarche auprès de M. le Préfet afin d'obtenir son arbitrage sur les difficultés qui peuvent exister entre la Société Immobilière, la Commune de Lacanau et l'association syndicale quant à la solution de ces problèmes.

« et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

M. Lacquieze indique alors le gros travail fait depuis 3 ans par le Syndicat et demande à l'Assemblée

Présenter ses remerciements au Syndicat et de refuser le
départ des Syndies.

L'assemblée lui manifeste son approbation par des applau-
dissements unanimes.

La séance est levée à midi 1/4.

Le Secrétaire
Espagnol

Le Président,
F. Hélot

Procès verbal de la réunion du Syndicat du 12 Mars 1939.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 1939.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de
M. Hélot, Président Directeur. M. Espagnol secrétaire de séance.

Ont envoyé des lettres pour s'excuser de ne pouvoir assister à
la réunion : M. M. Cortal, Cazambou, Delagarde, Chataud et Bru.

Après vérification des pouvoirs et totalisation des voix des membres
présents ou représentés, il est constaté que celles-ci sont au nombre
de 509 sur 1750, le quorum n'étant pas atteint la séance
est levée à 10^h 29.

Le Secrétaire,
Espagnol

Le Président,
F. Hélot

Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 1939 (2^e convocation)

Le vingt-neuf mai mil neuf cent trente neuf, à 10 h., l'association Syndicale autorisée des propriétaires de Lacanau-Océan (Gironde) légalement et régulièrement convoquée, s'est réunie en assemblée générale sous la présidence de M. Pélétou, Président-Directeur; M. Espagnat désigné comme secrétaire de séance:

M. Branas, adjoint au maire, représente la Municipalité.

Excusés: M. Ortal, administrateur délégué de la Société Immobilière qui a tenu pouvoir à M. Vignean pour la représenter, et l'a délégué, en outre, pour le représenter au titre de propriétaire, M. M. Baudrons, Brossière, Jaquet, Dussilos, Verchère, Lamoine, Gauchier et Hespel.

Reclamations de propriétaires

avant de passer à l'ordre du jour, le Président donne lecture d'une lettre émanant de M. Raffin, propriétaire d'une villa située avenue des Ecoles, qui se plaint d'être envahie par les eaux pluviales qui s'écoulent par dessus la bordure de trottoir au droit de la propriété voisine, cette bordure paraissant avoir été coupée pour permettre l'entrée de véhicules.

Il donne également connaissance d'une plainte verbale qui lui a été faite par M. Labrit, le propriétaire indique que du sable est enlaidi en bordure de la même voie que ci-dessus, ce qui permettrait au cas d'un glissement de la chaussée construite en remblai sur le point où ce sable est enlaidi.

Ordre du jour

La parole est ensuite donnée au secrétaire pour la lecture du P.V. de la réunion du 9 octobre 1938. Celui-ci est approuvé à mains levées. Aucune opposition ne se manifeste à l'épreuve contraire.

Correspondance avec la Préfecture

Le Président donne connaissance de la correspondance échangée avec la Préfecture au sujet du litige qui divise l'Association.